



Projet d'implantation du port méthanier Rabaska sur le territoire de la Ville de Lévis

Mémoire présenté par



À la commission mixte

Bureau des Audiences publiques en Environnement (BAPE)

et

Agence Canadienne d'évaluation environnementale

Janvier 2007

Table des matières

C'était en mars 2005...	2
Démocratie Lévis	3
Nos attentes face à la Commission...	4
Rabaska est-il :	
un projet structurant ?	5
un projet sécuritaire ?	6
un projet respectueux de l'environnement ?	7
un projet socialement acceptable ?	8
Notre recommandation	9
Annexe 1	10

C'était en mars 2005...

Lors du lancement de sa campagne électorale, en mars 2005, Démocratie Lévis avait publié sa position officielle sur le dossier Rabaska. Voici intégralement cette position :

« *Démocratie Lévis est en faveur de tout projet porteur d'avenir pour la ville de Lévis et de ses citoyens.*

Démocratie Lévis est en faveur de tout projet économique structurant, s'inscrivant dans une politique de développement durable, sécuritaire, respectueux de l'environnement et socialement acceptable.

Si le projet Rabaska correspond à cette définition, nous sommes en faveur du projet Rabaska !

*La position de Démocratie Lévis, à ce stade-ci du projet, est simple et claire :
laissons des experts indépendants analyser le projet et faire des recommandations.*

Démocratie Lévis s'engage à soumettre les recommandations du Bureau des Audiences Publiques en Environnement (BAPE) à la population et à respecter le verdict populaire.

*Conscient qu'un projet de l'envergure de celui de Rabaska aura des répercussions (économiques, environnementales, sociales, etc.) pendant des décennies sur la vie de Lévis et de ses citoyens, nous voulons, comme parti politique responsable, que la population ait accès à toutes les informations pertinentes, par des spécialistes indépendants, **avant d'être appelée à se prononcer sur le projet, peu importe la forme que pourrait prendre la consultation...** »*

Démocratie Lévis, Mars 2005

Selon le Petit Robert...

Démocratie : Doctrine politique d'après laquelle la souveraineté doit appartenir à l'ensemble des citoyens

Démocratique : Qui appartient à la démocratie. Conforme à la démocratie, aux intérêts du peuple. Respectueux de la volonté, de la liberté de chacun

Démocratie Lévis

Démocratie Lévis est un parti politique municipal dûment constitué en vertu des lois et règlements régissant la politique municipale au Québec et enregistré auprès du Directeur général des Élections (DGE) du Québec.

Lors de l'élection municipale du 6 novembre 2005, Démocratie Lévis, dans une lutte à trois partis, a recueilli 27,1 % des suffrages exprimés sur l'ensemble du territoire de la ville de Lévis, mais 30 % dans le seul arrondissement de Desjardins, là même où le consortium Rabaska projette d'installer son terminal méthanier.

Démocratie Lévis a fait élire trois conseillers municipaux, monsieur Robert Maranda, dans *Bienville-Lauzon* (33,3 %), madame Ann Jeffrey, dans *Pintendre et Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévy* (41,9 %), ainsi que monsieur Simon Théberge, dans *Notre-Dame et Saint-Laurent* (36,2 %), trois quartiers situés dans l'arrondissement de Desjardins... Ces trois quartiers représentent à eux seuls environ 50 % de la population totale de cet arrondissement.

Les principaux inconvénients reliés à la construction et à l'exploitation du terminal méthanier Rabaska se retrouvent dans l'arrondissement de Desjardins, sans compter que près de 60 % de la longueur totale du gazéoduc projeté par le promoteur se retrouve également dans cet arrondissement.

Dans son programme politique, Démocratie Lévis s'était engagé, s'il était élu, à décentraliser certains pouvoirs de la Ville au profit des arrondissements, de façon à se rapprocher des citoyens et ainsi mieux comprendre leurs besoins et mieux y répondre.

Ce mémoire, qui a été approuvé unanimement (voir résolution en annexe) par le conseil d'administration de Démocratie Lévis, est donc fidèle aux orientations et aux engagements politiques de Démocratie Lévis, tout en se voulant le reflet des préoccupations d'une partie importante de la population de l'arrondissement de Desjardins...

Nos attentes face à la Commission...

Démocratie Lévis, fier représentant de tous les citoyens qui ont voté pour son engagement politique, ses valeurs de démocratie et sa prise de position dans le dossier Rabaska, demande aux membres de cette Commission d'agir à titre d'experts indépendants (et, le cas échéant, de consulter toutes les ressources indépendantes nécessaires pouvant apporter un éclairage scientifique rigoureux) afin de renseigner la population sur tous les enjeux du projet, dans tous les domaines, notamment mais non exclusivement, nous désirons savoir si ce projet est :

- structurant
- sécuritaire
- respectueux de l'environnement
- socialement acceptable

Depuis de nombreux mois, tant le promoteur que les pro-Rabaska et les opposants au projet ont inondé les médias et la population d'informations contradictoires :

le temps est désormais venu de faire toute la lumière sur ce projet, de poser les vraies questions et de donner à la population et aux décideurs les vraies réponses !

Tous les intervenants reconnaissent le sérieux, le professionnalisme et l'expertise des membres de cette Commission. La population du Québec tout entier (le gaz naturel qui serait produit par le projet Rabaska est-il destiné en partie aux Américains ou est-il pour usage domestique seulement ; si le projet du port méthanier de Cacouna voit le jour, celui de Lévis est-il aussi nécessaire, etc.) et, plus spécifiquement, celle de Lévis et des environs, attend avec impatience vos conclusions et recommandations afin se faire une meilleure idée sur ce projet.

Démocratie Lévis demande donc à cette Commission de présenter des recommandations scientifiquement démontrées, claires et limpides, de façon à ce que toutes les parties concernées, citoyens, promoteur, Ville de Lévis, organismes de promotion et de développement économique, organismes voués à la protection de l'environnement et du patrimoine, etc., aient enfin une base commune d'acceptation et de discussion...

Monsieur le président, distingués membres de cette commission, nous réalisons bien toute l'ampleur de la tâche que nous vous demandons d'accomplir; cependant, nous croyons sincèrement que seuls des organismes indépendants et crédibles comme le Bureau des Audiences Publiques en Environnement et l'Agence Canadienne d'Évaluation environnementale peuvent apporter un éclairage nouveau et des réponses impartiales et essentielles aux citoyens et autres parties prenantes au projet. Ce sont vos réponses, nous l'espérons fortement, qui aideront à dégager le consensus recherché...

Merci de votre expertise et de votre impartialité : nous vous offrons notre modeste support et nous vous souhaitons beaucoup de sagesse et de sérénité dans la conduite de vos travaux...

Rabaska est-il :

un projet structurant ?

Les retombées économiques du projet, même pour des néophytes en la matière, ne sont certes pas négligeables, nous l'admettons d'emblée. Cependant, au-delà de ces retombées financières positives, une question fondamentale demeure : le projet d'un port méthanier et d'un gazéoduc se révèle-t-il un projet structurant pour une ville (une région) et ses habitants ?

- La construction d'un port méthanier est-elle un projet catalyseur engendrant la création et le développement d'industries secondaires et tertiaires de qualité, novatrices, créatrices d'emplois stables et rémunérateurs, misant sur la haute technologie et l'innovation ?
- La construction d'un port méthanier à l'endroit proposé peut-elle nuire à d'autres industries existantes, comme par exemple l'industrie des croisières, pour ne nommer que celle-là ?
- La construction d'un port méthanier deviendra-t-elle source de fierté pour une population qui léguera ces infrastructures industrielles à plusieurs décennies de descendants ?
- La construction d'un port méthanier représente-t-elle la meilleure utilisation des berges du Saint-Laurent à l'endroit prévu du développement ?
- La construction d'un port méthanier contribuera-t-elle à donner l'étiquette de « ville industrielle » à Lévis ? La venue éventuelle du projet Rabaska transformera-t-elle une zone verte agricole et résidentielle (usage actuel) en une zone grise fortement industrialisée (usage prévu au schéma d'aménagement de l'ex-Ville de Lévis depuis 25 ans) ?

- La construction d'un port méthanier contribuera-t-elle vraiment à améliorer la qualité de vie des citoyens de la région, lorsque, d'une part, nous mettrons dans la balance les retombées économiques et, d'autre part, les aspects sociaux et environnementaux ainsi que la sécurité et le développement durable ?

Rabaska est-il :

un projet sécuritaire ?

La sécurité est certainement l'un des enjeux majeurs de l'acceptabilité de ce projet : l'exploitation d'un port méthanier et de son gazéoduc, aux emplacements projetés, est-elle, oui ou non, sécuritaire ?

Cet aspect sécurité couvre une multitude de points :

- Transport fluvial (collision avec d'autres navires, avec le quai, risques d'échouement, etc.)
- Risques d'explosions et / ou d'incendies lors du procédé
- Risques de fuites et / ou de bris des équipements du port méthanier (notamment en considérant les risques de séismes reliés à la faille de Logan dans Charlevoix)
- Risques de rupture ou de fuites du gazéoduc
- Risques d'erreurs humaines à certaines étapes du procédé
- Etc., etc.

Divers incidents provoquant morts et blessures se sont malheureusement produits au cours des années dans diverses installations semblables à celles projetées par le promoteur. Rappelons-nous seulement la terrible explosion survenue le 30 août 2004 à Ghislenghien, en Belgique, suite à une fuite de gaz du gazéoduc survenue à 150 km du port méthanier...

Nous comprenons que la Commission ne pourra jamais donner une garantie à l'effet qu'aucuns incidents ou accidents ne se produiront si le projet voit le jour ; nous nous attendons cependant à ce que la **Commission fasse de la sécurité l'élément numéro un de ses recommandations** quant à l'acceptabilité ou le rejet du projet.

Nous nous attendons également à ce que la Commission ne fasse aucun compromis sur ce sujet, qu'elle affiche une tolérance zéro quant aux divers risques potentiels. En fait, ce que nous demandons aux membres de cette Commission, c'est d'avoir la certitude morale qu'il n'existe aucun danger potentiel prévisible pour les gens vivant à proximité du port méthanier et pour ceux dont la propriété sera traversée par le gazéoduc ou à proximité de celui-ci. Pour bien préciser notre attente à cet égard, nous posons la question suivante :

Si cette Commission recommande d'aller de l'avant avec le projet (et considérant que le promoteur accepterait de se soumettre à vos diverses recommandations, le cas échéant), **les membres de cette Commission accepteraient-ils d'acheter pour, eux et / ou leurs enfants, une propriété à proximité du port méthanier ou du gazéoduc et en jouiraient-ils pleinement et en toute sécurité ?**

Nous nous attendons, finalement, à ce que cette Commission démontre (prouve) aux citoyens que leur sécurité et que la jouissance totale de leur propriété (notamment celles où passera le gazéoduc) ne seront jamais probablement menacées par l'exploitation du port méthanier et de son gazéoduc. Car ce n'est pas tout que les installations soient parfaitement sécuritaires, encore faut-il en faire la démonstration pleine et entière (et indiscutable...) aux citoyens afin que tous ceux concernés puissent dormir en toute quiétude et profiter pleinement de leur propriété et de leur environnement...

Rabaska est-il :

un projet respectueux de l'environnement ?

Tout comme la sécurité, le respect de l'environnement nous apparaît comme un enjeu majeur quant à l'acceptabilité ou le rejet du projet de port méthanier et de son gazéoduc...

Les plus récents sondages (janvier 2007) démontrent que l'environnement est la deuxième préoccupation des Québécois(es), tout juste derrière la santé, alors qu'elle est la toute première préoccupation de l'ensemble des Canadiens(nes). Le site visé pour l'implantation du projet est un espace d'une grande beauté et d'une grande richesse naturelles. Que deviendra ce site ?

Le projet Rabaska, tel que présenté par le promoteur, est-il, oui ou non, respectueux de l'environnement, ce terme étant ici pris dans son sens le plus large (environnement social, patrimonial, écologique, visuel, faune, flore, pollution, etc.) ?

- La balance des émissions de gaz à effet de serre (les gaz émis versus ceux épargnés grâce à l'utilisation éventuelle du gaz naturel par les entreprises) sera-t-elle positive ou négative ?
- Les quelconques rejets (particules fines et polluants) reliés à l'exploitation du port méthanier sont-ils néfastes pour la santé et / ou l'environnement ?
- La faune et / ou la flore subiront-elles des dommages irréversibles ?
- Les installations deviendront-elles une pollution visuelle ?
- Qu'en sera-t-il des émissions sonores et de la luminosité ?

Tout comme pour l'élément sécurité, nous nous attendons à ce que la Commission dépose des conclusions et recommandations claires et sans équivoques quant au respect de l'environnement pour tous les aspects du projet. Si autrefois le respect de l'environnement était une préoccupation réservée à quelques regroupements dédiés à cette cause, elle est aujourd'hui devenue un enjeu majeur pour l'ensemble des citoyens ; nous demandons donc à la Commission de lui donner toute l'attention qu'elle mérite !

Rabaska est-il :

un projet socialement acceptable ?

Le projet Rabaska est-il, oui ou non, socialement acceptable ?

L'acceptabilité sociale d'un projet est aujourd'hui devenu un élément indissociable de la prise de décision quant à l'implantation d'un nouveau projet dans un milieu déjà occupé, surtout si ce projet est majeur et qu'il aura des répercussions pendant plusieurs décennies, comme c'est le cas avec le projet Rabaska... En fait, l'acceptabilité sociale est, à notre avis, une condition « sine qua non » pour que cette Commission donne son aval à un projet...

Qu'en est-il dans le cas de Rabaska ?

Les citoyens en savent-ils actuellement assez sur le projet Rabaska et l'ensemble de ses retombées pour se prononcer quant à son acceptabilité ? Nous pensons sincèrement que la population manque d'informations objectives, rigoureuses, scientifiquement prouvées, factuelles et pertinentes...

Tous les éléments liés à la sécurité, à l'environnement et aux retombées éventuelles de ce projet sont trop techniques et complexes pour que la population, partagée entre les données et les affirmations contradictoires du promoteur et celles des opposants, puissent se faire une idée en toute connaissance de cause sur les éventuelles retombées...

Pour que l'acceptabilité sociale du projet Rabaska ait un sens, une valeur et une légitimité, il nous apparaît essentielle que cette acceptabilité soit mesurée lorsque la population concernée aura en main toutes les conclusions et les recommandations de cette Commission.

Alors, et seulement alors, nous saurons si la population accepte ou refuse le projet d'un port méthanier et de son gazéoduc sur le territoire de la Ville de Lévis et, plus précisément, de l'arrondissement Desjardins, là où la très grande majorité des inconvénients liés au projet seront mesurables...

Notre recommandation

Considérant tout ce qui précède :

- nous demandons à la Commission que la mesure de l'acceptabilité sociale auprès des citoyens (méthodologie et résultats) soit incluse dans le rapport final qu'elle déposera au ministre de l'Environnement et du Développement durable ;
- nous demandons à la Commission que, devant la complexité du projet Rabaska et de ses retombées (positives ou négatives) pendant plusieurs décennies, l'acceptabilité sociale du projet ne soit pas mesurée uniquement à travers son processus d'audiences et de réception de Mémoires, mais également par une consultation publique directe auprès de l'ensemble des citoyens touchés par le projet. À cette fin nous suggérons à cette Commission de demander à la Ville de Lévis (ou tout autre organisme pertinent et compétent) de procéder à cette consultation. ;
- nous demandons à la Commission que ce soit les citoyens les plus directement touchés par les divers inconvénients reliés à la sécurité, la dégradation de l'environnement immédiat et de la qualité de vie, etc., qui soient appelés à se prononcer ; nous pensons, plus précisément, aux citoyens situés dans un périmètre pouvant présenter une certaine dangerosité par l'exploitation du terminal méthanier ainsi que par le passage du gazéoduc.

En conclusion, nous vous rappelons que :

Démocratie Lévis est en faveur de tout projet porteur d'avenir pour la Ville de Lévis et de ses citoyens; Démocratie Lévis est en faveur de tout projet économique structurant, s'inscrivant dans une politique de développement durable, sécuritaire, respectueux de l'environnement et socialement acceptable.

Si telles sont les conclusions scientifiques de cette Commission, alors Démocratie Lévis est en faveur du projet Rabaska !

Nous vous remercions.

Robert Maranda

Chef de Démocratie Lévis,

Au nom des conseillers et des membres du Conseil d'administration de Démocratie Lévis et de tous les citoyens qui ont voté pour nous.

Annexe 1

Extrait de l'assemblée spéciale du Conseil d'administration de Démocratie Lévis tenue le lundi 22 janvier 2007 au local de Démocratie Lévis.

Étaient présents, par ordre alphabétique :

Mario Fortier
Ann Jeffrey
Réjean Lamontagne
Robert Maranda
Simon Théberge
Donald Veilleux

Était absent : Serge Côté

L'assemblée ayant quorum, il est proposé, après lecture, discussions et amendements, par Ann Jeffrey et secondé par Mario Fortier, que le Mémoire ainsi révisé de Démocratie Lévis sur le projet Rabaska soit déposé au Bureau des Audiences publiques en environnement et à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.

Accepté à l'unanimité.